

Formation en alternance par Unités Capitalisables

BP JEPS SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION »

La formation

Taux d'insertion professionnelle des diplômés :
93,33 % (session 2022/2023)

Lieux :

Centre Sportif Régional Alsace (Illberg),
piscines de Mulhouse et CREPS de
Strasbourg

Dates :

du **02 septembre 2025** au **28 août 2026**
(2 à 3 j par semaine et stages spécifiques
selon calendrier)

Volume horaire :

637 heures en centre et 784 heures minimum
en structure formation en alternance

Horaires de la formation

(hors stages spécifiques) :
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

Effectif : 20 places

Frais d'inscription : **30,00 €**

Frais pédagogiques : **6 688,50 €**

Financement :

Entretiens individuels au CREPS sur rendez-vous :
demande de rendez-vous auprès du secrétariat

Références réglementaires :

RNCP : 36248

CARIF : GE1689917

Les conditions d'inscription

Frais de dossier Sélection : **70,00 €**

Candidats PARCOURSUP

Sélection : 23 avril 2025

Date de clôture : 02 avril 2025

Autres candidats

Sélection complémentaire Strasbourg :

5 juin 2025 - Date de clôture : 25 mai 2025

Sélection complémentaire Mulhouse :

25 juin 2025 - Date de clôture : 25 mai 2025

Inscription en ligne sur le site du CREPS

<https://www.creps-strasbourg.fr/#activites-aquatiques>

Les informations

Réunions d'information en visioconférence
de 18h00 à 19h00 :

mardi 4 mars 2025, jeudi 20 mars 2025,

mardi 22 avril 2025 et jeudi 15 mai 2025

Pour les futurs apprentis : (moins de 30 ans)

Contact et renseignements : CFA FORM'AS

4, allée du Sommerhof - 67200 Strasbourg

Tél : 03 88 28 00 05

Le métier

Les champs d'intervention de l'éducateur sportif des "Activités Aquatiques et de la Natation" sont l'encadrement et l'enseignement des activités aquatiques d'éveil, de découverte, de forme, de bien être, d'apprentissages de la natation ainsi que la surveillance. Son activité professionnelle s'exerce au sein de piscines et plans d'eau des collectivités territoriales, de structures privées (centre aquatique, centre de remise en forme) ou d'associations

Objectifs

La formation vise l'acquisition des compétences et les savoir-faire du métier :

- encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage
- mobiliser les techniques pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

Contenus

- Modules de formation relatifs à la conception de projets pédagogiques et d'animation
- Modules de formation relatifs à la conduite d'actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires ; d'activités de loisirs, de forme, de santé et de bien-être ; d'enseignement des nages codifiées
- Modules de formation approfondissant la mise en œuvre de la sécurité des lieux et des pratiquants et visant l'obtention du PSE2 et du SSA en eaux intérieures
- Stage en situation professionnelle

Moyens et méthodes pédagogiques

- Séances de formation en salle, études de cas concrets, mises en situation pratique et pédagogique, travaux dirigés. Contenus de la formation disponibles sur la Dropbox du cursus
- Moyens techniques : salles de formation du CREPS, du Centre Sportif Régional Alsace (Illberg) d'Alsace et piscines et plans d'eau de la M2A
- Encadrement : personnels techniques et pédagogiques du CREPS, et intervenants extérieurs

Modalités d'évaluation : épreuves certificatives

- Soutenance d'un rapport portant sur un projet d'animation
- Animation d'une séance d'apprentissage de la natation suivie d'un entretien
- Démonstration d'aisance aquatique - Mise en situation complète d'une action de secours
- Ecrit portant sur les règles d'hygiène et de sécurité
- Encadrement d'une séance d'activités aquatiques portant sur forme, santé, bien être, suivie d'un entretien

Public concerné

Tout public âgé de 18 ans minimum, ayant une expérience dans le domaine des Activités Aquatiques et de la Natation (pratique personnelle et/ou encadrement)

Prérequis

- Être titulaire du **BNSSA** à jour de la vérification de maintien des acquis
- Être titulaire du **PSE1** assorti de la mise à jour de la formation continue (2024 ou 2025)
- Présenter un certificat médical spécifique (utiliser exclusivement le modèle du dossier)
- Répondre à l'obligation d'honorabilité
- **Attestation de 400 mètres nage libre (réalisés en moins de 7 minutes 40 secondes utiliser exclusivement le modèle du dossier)**

Organisateur

CREPS de Strasbourg

Département Formation

4, allée du Sommerhof - CS 65007 - 67035 Strasbourg Cedex 02

Tél : 03 88 10 47 70 - Courriel : dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr

www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr

Responsable de la formation

Sébastien MARI, professeur de sport au CREPS de Strasbourg